**[*Insérer nom(s) et/ou logo(s) des organisations qui publient le communiqué de presse*]**

**Des groupes de la société civile exigent une forte participation du gouvernement à l’élaboration d’un traité visant à protéger la population des violations des droits humains commises par les entreprises**

**(COMMUNIQUÉ DE PRESSE)**

**[*insérer date*]**

[*insérer le(s) nom(s) de votre/vos organisation(s)*] [demande*(nt)*] aujourd’hui au gouvernement national [du/de la *insérer le nom du pays*] de participer de façon active et constructive au Groupe de travail intergouvernemental (GTIG) des Nations Unies chargé d’élaborer un traité international visant à remédier aux violations des droits humains mettant en cause des entreprises.

Le GTIG a été créé par la Résolution 26/9 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2014 et se réunira cette année à Genève du 23 au 27 octobre pour poursuivre les discussions au sujet du contenu du traité proposé. Les violations des droits humains liées à l’activité des entreprises se poursuivent partout dans le monde et la répression de l'activité en faveur des droits humains en lien avec ces violations va s’accentuant. Les obstacles à l’accès à la justice et à la réparation continuent d’être un problème pour les personnes et les communautés dans plusieurs pays. Le traité proposé vient compléter les engagements volontaires existants concernant la règlementation des entreprises, mais représente une reconnaissance mondiale de la nécessité d'actions plus concrètes. L’appui du gouvernement [du/de la *insérer le nom du pays*] à ce processus montrerait que celui-ci exerce un leadership fort et se soucie comme il se doit de la population, en s’assurant que notre pays attire les investisseurs les plus responsables et favorise le développement durable, tout en veillant à ce que les activités des entreprises soient conformes aux droits fondamentaux de notre peuple.

[*Insérer ici une citation d’une personne haut placée et respectée de votre pays/organisation exprimant pourquoi un traité serait utile à votre pays . S’il y a lieu, il pourrait être utile de choisir/écrire une citation qui fait référence à des cas notoires de violation des droits humains par des entreprises dans votre pays et illustre donc pourquoi il faut encore renforcer la protection*].

[Si vous le jugez pertinent et prudent, vous pouvez ajouter quelques détails d’une étude de cas bien connue et bien documentée concernant des violations des droits humains commises dans votre pays par des entreprises locales ou étrangères de façon à illustrer pourquoi votre gouvernement devrait appuyer l'élaboration d'un traité sur les entreprises et les droits humains. *Si vous le faites, prenez soin de bien choisir une étude de cas qui amènera le grand public à comprendre la nécessité du traité, plutôt que de mettre le gouvernement sur la défensive au sujet du cas donné en exemple. Ou encore, vous pouvez mentionner des études de cas d'autres pays et/ou des informations concernant l’étendue des violations des droits humains commises par les entreprises dans le monde pour illustrer les problèmes en cours et la nécessité du traité.*]

[*Insérer des citations utiles d’autres sympathisant-e-s de votre pays exprimant des sentiments comme, par exemple : (1) « Le temps est venu de reconnaître et* ***faire prévaloir le principe voulant que les intérêts des entreprises ne doivent pas primer sur les obligations en matière de droits humains et la durabilité environnementale dans notre pays », a dit XX ; (2) « Il revient aux sociétés de s’assurer que leurs actions ne compromettent pas la jouissance des droits fondamentaux de la population [*du/de la *insérer nom du pays] et, dans le cas contraire, elles doivent être tenues de rendre des comptes dans ce pays ou dans un autre, selon ce que dictent les circonstances », a dit YY.*]**

[*Faire référence ici aux priorités que le gouvernement devrait, selon votre/vos organisation(s), faire valoir dans le cadre des négociations relatives au traité.*]

**Personne-ressource :**

[*Insérer le nom et numéro de téléphone/adresse courriel d’une personne de votre organisation qui peut répondre aux demandes de renseignements des médias.*]

**Références :**

* [Résolution 26/9](http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/RES/26/9) du Conseil des droits de l’homme (2014)
* [Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée](http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/WGTransCorp/Pages/IGWGOnTNC.aspx) des Nations Unies (GTIG) (en anglais)
* [*S’il y a lieu, inclure le site Web de votre organisation et un lien vers des ressources en ligne sur la responsabilité des entreprises*]

[*Vous pouvez, si vous le voulez, inclure les liens suivants :*]

* Le [Groupe de travail sur la responsabilité des entreprises](https://www.escr-net.org/fr/responsabilitedesenterprises) du Réseau international pour les droits économiques, sociaux et culturels (Réseau DESC)
* [Alliance pour un traité](http://www.treatymovement.com/alliance-pour-un-traite-1/)